

titres à 4 d'intérêt. Vendredi dernier, il négociait à 95 1/20 un emprunt à 3 pour cent ; c'est une hausse moyenne de 30 pour cent de notre crédit fédéral depuis 1874. La féconde politique de progrès des gouvernements conservateurs depuis la confédération à Québec comme à Ottawa, a beaucoup développé notre crédit provincial par la confiance dans notre avenir qu'elle a inspirée aux capitalistes à la recherche de placements sûrs et avantageux. C'est grâce à cette patriotique et intelligente politique que le gouvernement actuel a pu négocier avec le Crédit Lyonnais aux conditions que l'on sait, et qui ne sont cependant pas, comme je l'ai démontré, les meilleures qu'il pouvait obtenir dans les circonstances, avec la situation à cette époque de notre crédit public et celle du marché aux capitaux. L'honorable trésorier s'est donc mis en frais inutiles de comparaisons. Il aurait dû comprendre que la véritable question à juger, était s'il avait bien réellement fait la transaction la plus avantageuse alors possible. De ce que les propositions qui lui étaient faites étaient, pour les raisons que je viens d'expliquer, plus favorables que celles obtenues en 1874, 1876, 1878, etc., il ne s'en suit pas qu'il était justifiable de faire un contrat d'après un principe qui a occasionné une perte considérable à la province, à l'avantage de ceux avec qui il négociait.

Le malheureux empressement du ministère à contracter un emprunt dont il n'avait pas un besoin immédiat, a aussi fait perdre à la province les avantages qu'elle pourrait actuellement retirer, et ceux plus considérables dans un avenir prochain, d'une opération sur le marché monétaire, — si elle était devenue nécessaire dans l'intérêt public, — à cause des conditions nouvelles du marché créées par la conversion de la dette anglaise et les transactions si brillantes du gouvernement fédéral et de la compagnie du Pacifique. Trente-cinq millions pour ces deux emprunts étaient demandés, et deux cent dix millions ont été pour ainsi dire spontanément offerts aux taux les plus favorables.

Je désapprouve aussi la manière dont l'emprunt a été fait, pour cette autre raison que j'aurais préféré l'émission d'annuités rachetables, capital et intérêts, en 30, 40 ou 50 ans, au lieu de

l'émission de titres au terme de 40 ans qui a eu lieu. Pour le gouvernement fédéral, pour les colonies australiennes, et, en général, pour tous les pays qui ont à faire encore beaucoup de travaux au compte du capital, je conçois que le plus important n'est pas de s'occuper du rachat rapide de la dette publique, mais bien de pouvoir obtenir aux meilleures conditions possibles les capitaux nécessaires à l'exécution des grandes améliorations d'utilité générale. Mais je crois qu'au point où nous en sommes rendus dans notre province, la meilleure politique financière à suivre est de commencer à pourvoir au rachat, lent, si vous le voulez, mais graduel, de nos obligations provinciales. C'est pourquoi j'aurais été favorable à l'emploi du système des annuités terminables pour le nouvel emprunt, étant donnée la nécessité de le contracter, ce que je pense avoir contesté avec succès.

L'EXERCICE EN COURS—1887-88.

Après nous avoir fait un bien sombre tableau de la situation à son avènement au pouvoir et des opérations de l'année terminée le 30 juin 1887, l'hon. trésorier est tout à coup devenu radieux lorsqu'il a abordé le sujet des opérations de l'exercice en cours. Quel est le secret de ce changement de ton ? C'est que pour l'année courante, le ministère actuel sera seul responsable de la gestion des finances de la province. L'hon. trésorier comprend que le rôle du pessimiste est fini, et qu'il est temps, pour la popularité du gouvernement, de commencer à peindre les choses sous les couleurs les plus brillantes et même les plus exagérées. Vraiment, je suis presque tenté de le féliciter de la souplesse avec laquelle il a fait cette difficile transition. Il est soudainement passé du découragement en apparence le plus complet, aux illusions les plus enivrantes sur le présent qu'il prétend avoir fait si heureux, et sur les perspectives de l'avenir prospère qu'il s'attribue le mérite d'avoir assuré à la province.

J'ai personnellement beaucoup d'estime pour l'honorable trésorier, et je ne voudrais pas lui causer le moindre déplaisir. Mais j'ai un devoir public à accomplir, et je veux croire qu'il ne m'en voudra pas si je prends la légitime liberté de faire une trouée un